

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 MARS 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 09 MARS, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 03 mars 2023

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, Lysiane ROUYER, Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Marianne IRIARTE-HUET, Marie-Claire NEAUD, Mallory PEYRONAUD, Hassen SFAR, Frédéric CROS, Sandra BISBAU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, Christine DALLA VALLE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Annie MARAIS, André LANDREAU, Christophe MONTEIRO, Frédéric MILLAC, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Sabrina BURON, Cédric JEGOU.

POUVOIRS :

Annie MARAIS donne pouvoir à François NEBOUT,
André LANDREAU donne pouvoir à Robert JABOUILLE,
Christophe MONTEIRO donne pouvoir à Hassen SFAR,
Frédéric MILLAC donne pouvoir à Lysiane ROUYER,
Erika BONNEAU donne pouvoir à Mallory PEYRONAUD,
Pascal BUCHEMEYER donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,
Sabrina BURON donne pouvoir à Frédéric CROS,
Cédric JEGOU donne pouvoir à Louis-Adrien DELARUE.

MEMBRE ABSENT :

Jean Leopold SIWE-NANA.

Monsieur Robert LECOCQ a été nommé secrétaire de séance

N° 2023-016- Affectation Dotation Politique de la Ville (DPV 2023)

La Loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 a transformé cette dotation de développement urbain (DDU) en dotation politique de la ville (DPV). Par cette évolution, le législateur conditionne l'obtention de la dotation, qui s'élève à 294 066€ (sans réserver de précaution) pour l'année 2023, au fléchage de ces crédits pour des projets qui répondent aux orientations inscrites dans le cadre du Contrat de Ville du Grand Angoulême. A ce titre, les projets proposés ne peuvent être réalisés que sur le quartier du Champ-de-Manœuvre ou par exception en périphérie dès lors que la Municipalité justifie que les projets bénéficieront aux habitants du quartier.

Ainsi, au regard des objectifs du Contrat de Ville du Grand Angoulême, les thématiques permettant d'être éligible sont :

- La jeunesse ;
- L'égalité femmes – hommes ;
- Prévention de toutes les discriminations ;
- L'agglomération numérique dans les quartiers ;
- La cohésion et l'attractivité (notamment économique) des quartiers ;
- L'ancrage des quartiers au projet urbain d'agglomération ;
- Renforcer le parcours éducatif des enfants et le lien avec les familles ;
- Lutter contre la précarité ;
- La culture en agglomération et les quartiers ;
- Assurer l'accès à la santé et veiller à la proximité des services de soins ;
- Sécurité et prévention de la délinquance.

A noter également, qu'une attention particulière sera portée pour les projets suivants :

- Dédoublage des classes de grandes sections de maternelles, CP et CE1 des écoles situées en zone RET et REP+.
- La construction d'établissements d'accueil du jeune enfant et de structures d'animation de la vie sociale.
- Des opérations concourant à l'amélioration de l'accès aux services, en particulier ceux relatifs au déploiement du réseau France Services et de « tiers lieux »
- La rénovation, la construction ou l'extension d'équipements sportifs.
- Des opérations portant sur la transition écologique et rénovation énergétique des bâtiments.

Afin de solliciter la subvention, la procédure est la suivante :

- Proposition de projets en Conseil Municipal qui délibère ;
- Transmission de la proposition à la Préfecture ;
- Si acceptation Préfectorale signature d'une convention (cf. modèle annexé au rapport) par projet entre la Préfecture et la Mairie ;
- Si refus total ou partiel, nouvelle proposition travaillée et soumise au vote du Conseil Municipal.

Les projets d'investissements et de fonctionnement proposés dans ce cadre sont les suivants :

DPV 2023					
Projet	thème du contrat de ville	montant TTC	montant HT	Fléchage DPV	% sur HT
Fonctionnement					
Poste médiation de proximité	Renforcer l'accueil dans les quartiers pour retrouver le chemin vers les services publics.	35 000,00 €	35 000,00 €	28 000,00 €	80,00%
Médecins	Renforcer l'accès aux soins.	100 000,00 €	100 000,00 €	74 000,00 €	74,00%
TOTAL		135 000,00 €	135 000,00 €	102 000,00 €	75,56%
Investissement					
Ecoles - Sol des classes	Cohésion du territoire et attractivité des quartiers	20 000,00 €	16 666,67 €	13 333,33 €	80,00%
Ecoles / Petite Enfance - Pose de stores	Rénovation énergétique et transition écologique.	15 000,00 €	12 500,00 €	10 000,00 €	80,00%
Ecoles - Dédouement classes CE1 Herriot	Renforcement du parcours éducatif des enfants	60 000,00 €	50 000,00 €	40 000,00 €	80,00%
Ecoles - Verdissement des cours	Ancrage des quartiers au projet urbain d'agglomération	50 000,00 €	41 666,67 €	33 333,33 €	80,00%
Ecoles - Sécurisation des locaux contre l'incendie - Monnet	Cohésion du territoire et attractivité des quartiers	20 000,00 €	16 666,67 €	13 333,33 €	80,00%
Isolation et renouvellement menuiseries PRE et Bibliothèque écoles	Rénovation énergétique et transition écologique.	12 099,00 €	10 082,50 €	8 066,00 €	80,00%

Ecoles - Adaptation sanitaires Perrault	Cohésion du territoire et attractivité des quartiers	10 000,00 €	8 333,33 €	6 666,67 €	80,00%
Ecoles -Robinets thermostatiques écoles pour économies d'énergie	Rénovation énergétique et transition écologique.	10 000,00 €	8 333,33 €	6 666,67 €	80,00%
Petite Enfance - Travaux crèche - adaptation des locaux pour les petites familles	Cohésion du territoire et attractivité des quartiers	15 000,00 €	12 500,00 €	10 000,00 €	80,00%
Petite Enfance - Travaux crèche - Economie d'énergie calorifugeage des réseaux	Rénovation énergétique et transition écologique.	30 000,00 €	25 000,00 €	20 000,00 €	80,00%
Modernisation production ECS Gymnase Rolland	Rénovation équipements sportifs	10 000,00 €	8 333,33 €	6 666,67 €	80,00%
Modernisation Equipements de production et de suivi Cuisine Centrale (dont logiciel) + cuisines satellites	Jeunesse et santé	36 000,00 €	30 000,00 €	24 000,00 €	80,00%
TOTAL		288 099,00 €	240 082,50 €	192 066,00 €	80,00%
TOTAL GENERAL		423 099,00 €	375 082,50 €	294 066,00 €	78,40%

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le 20/03/2023

ID : 016-211603741-20230309-2023_016-AR



Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les propositions de co-financements contenues dans le tableau ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, le 09 mars 2023.

Le maire,

François NEBOUT

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le 20/03/2023



ID : 016-211603741-20230309-2023_016-AR